



**COMMUNIQUÉ - 16.06.2009**

**Otor annonce avoir reçu une offre pour l'achat de sa filiale Otor Papeterie Saint Michel, et envisager un projet de fermeture de son unité du Doubs.**

Dans le cadre de sa stratégie de développement et afin de tenir compte de l'évolution du contexte propre aux marchés sur lesquelles elle opère, Otor a jugé nécessaire, il y a plusieurs mois, de se recentrer sur le carton au détriment du papier écru. La société a en conséquence étudié la situation et les possibilités qui s'offraient à elle, ce qui l'a conduit à décider de ne pas conserver ses filiales Otor Papeterie Saint Michel (« OPSM ») et Otor Papeterie du Doubs (« OPD »).

Otor a reçu une offre de M. Alain Dubois pour l'achat de sa filiale OPSM. L'offre porte sur l'intégralité des titres OPSM ainsi que toutes les créances détenues par le Groupe Otor sur cette société pour un prix total et final de 2 euros. M. Alain Dubois, qui dirige et contrôle la société Papeterie de Veuze, géographiquement proche d'OPSM, souhaite à court terme, une fois cette acquisition réalisée, procéder à un rapprochement des deux sociétés qui conduirait à des économies d'échelle et des synergies.

La réalisation de l'acquisition reste soumise à certaines conditions et serait précédée d'une recapitalisation d'OPSM par Otor pour un montant de 7 millions d'euros. Le Groupe Otor s'engagerait en outre à aider le nouvel ensemble à passer le cap le plus difficile de la crise actuelle, avec un contrat d'approvisionnement de 3 ans assorti de conditions de paiement favorables.

Otor a considéré que la réalisation de cette opération constituerait une solution satisfaisante à la sortie d'OPSM du périmètre du Groupe Otor, en permettant le maintien de l'activité et des emplois sur le site de Saint Michel. Elle s'inscrirait par conséquent dans l'intérêt tant d'OPSM et de ses salariés que de celui du Groupe Otor. En conséquence, Otor a décidé d'engager des négociations exclusives avec M. Alain Dubois, sur les bases mentionnées ci-avant. Les institutions représentatives du personnel du Groupe Otor et d'OPSM vont être prochainement informées et consultées sur ce projet dont la conclusion pourrait intervenir dans les prochaines semaines.

Aucun candidat à la reprise de la société OPD ou de ses activités ne s'est à ce jour manifesté auprès d'Otor. Les scénarios industriels étudiés n'ont en outre pas permis de trouver une solution satisfaisante de nature à permettre le maintien d'OPD au sein du Groupe Otor. En conséquence, le conseil d'administration d'Otor est contraint d'étudier un projet d'arrêt de l'activité de l'usine et a autorisé l'initiation du processus d'information-consultation des institutions représentatives du personnel de cette société à cet effet. Ce processus a pour objectif de définir toutes les modalités d'accompagnement qui pourraient être proposées aux salariés concernés dans la cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, dont les modalités seraient déterminées et mises en œuvre conformément à la loi.

Otor communiquera prochainement l'impact financier de ces projets sur ses résultats, étant précisé qu'OPSM et OPD ne constituent pas le principal actif du Groupe Otor.

**OTOR**

**8, terrasse Bellini - 92800 Puteaux – France**

**Tél. : +33 (0)1 49 01 48 48 – [otor@otor.com](mailto:otor@otor.com) – [www.otor.com](http://www.otor.com)**